

INVENTAIRE FORESTIER

LE MÉMENTO

Édition 2014



La forêt
en chiffres
et en cartes

l'information grandeur nature

IGN
INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

Les informations de ce document peuvent être reproduites ou diffusées à des fins non commerciales sans autorisation préalable spécifique de l'IGN, à condition que la mention « © IGN 2014 » soit indiquée de manière explicite.

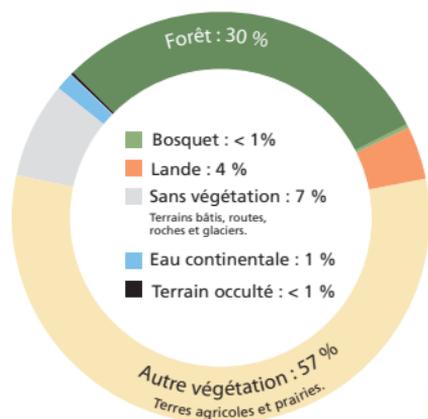
Retrouvez les publications de l'IGN sur
www.ign.fr

Sauf indication particulière, les données chiffrées ou cartographiques et les graphiques sont établis à partir des informations produites par le service de l'inventaire forestier et environnemental de l'IGN. Celles-ci résultent des campagnes d'inventaire 2009 à 2013 menées sur la France métropolitaine.

La forêt en France métropolitaine	2
L'évolution de la surface forestière.....	3
Le taux de boisement.....	4
par département.....	4
par sylvoécorégion	5
À qui la forêt appartient-elle ?	6
La composition des peuplements.....	8
La diversité des peuplements	9
Le bois vivant sur pied	10
La production biologique annuelle	13
Les prélèvements de bois.....	14
Les peupleraies.....	15
Le bois mort sur pied	16
Le bois mort au sol.....	17
Les chênes.....	18
Le hêtre - Le charme	20
Le frêne - Le châtaignier.....	21
Le pin maritime - Le pin sylvestre.....	22
L'épicéa commun - Le sapin pectiné.....	23
Les pins laricio et noir - Le douglas.....	24
La répartition de quelques espèces.....	25

La forêt en France métropolitaine

La forêt en France métropolitaine couvre 16,5 millions d'hectares soit 30 % du territoire. C'est l'occupation du sol la plus importante après l'agriculture qui couvre plus de la moitié de la France métropolitaine.



Un **bosquet** est un territoire occupant une superficie supérieure ou égale à 5 ares et inférieure à 50 ares avec un couvert arboré de plus de 40 %.



Occupation du sol en France métropolitaine

La **forêt** est un territoire occupant une superficie d'au moins 50 ares avec des arbres pouvant atteindre une hauteur supérieure à 5 mètres à maturité *in situ*, un couvert boisé de plus de 10 % et une largeur moyenne d'au moins 20 mètres.

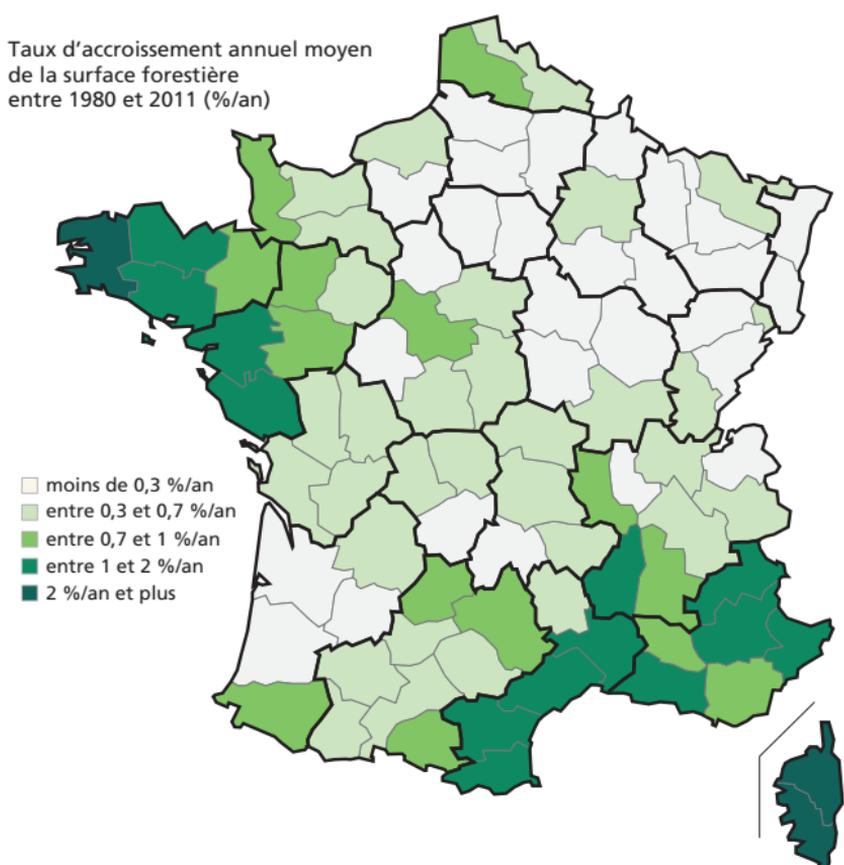
Elle n'inclut pas les terrains boisés dont l'utilisation prédominante du sol est agricole ou urbaine. Cette définition est celle adoptée au niveau international (FAO) et utilisée par l'IGN.

L'évolution de la surface forestière

En métropole, la surface forestière* a progressé entre 1980 et 2011 d'environ 87 000 hectares par an, soit 0,6 % par an.

L'augmentation la plus forte se situe dans le sud-est (Languedoc-Roussillon, Corse et Alpes-du-Sud) et dans le nord-ouest (Bretagne et Pays-de-la-Loire).

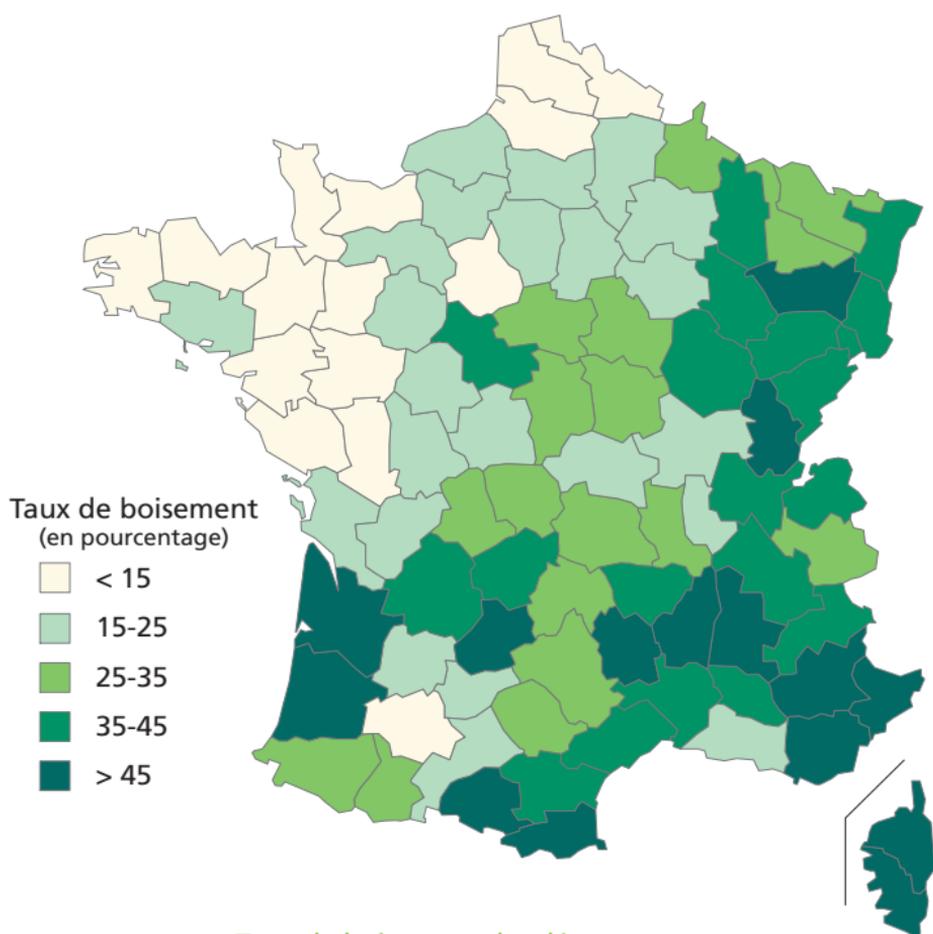
Dans les régions traditionnellement forestières, comme le nord-est et le massif landais, la progression est moindre. Ce constat est également valable en région parisienne du fait de la pression urbaine.



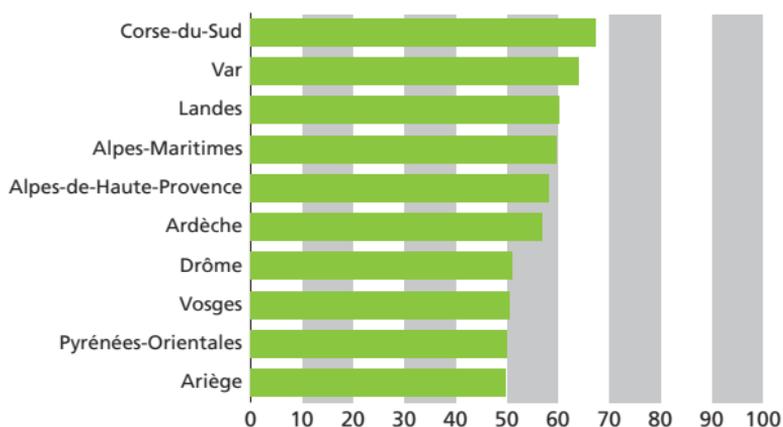
Taux d'accroissement annuel moyen de la surface forestière entre 1980 et 2011, par département

* La surface forestière ici considérée correspond à la définition de la forêt en vigueur à l'IFN en 1980. Elle comprenait la superficie des forêts de production, des autres forêts et des bosquets. Les peupleraies n'y étaient pas incluses. Elle a évolué en 2005 pour être en accord avec les définitions internationales (cf. ci-contre). Cependant, afin d'assurer l'homogénéité des données, les calculs d'évolution entre 1980 et 2011 retiennent l'ancienne définition.

par département

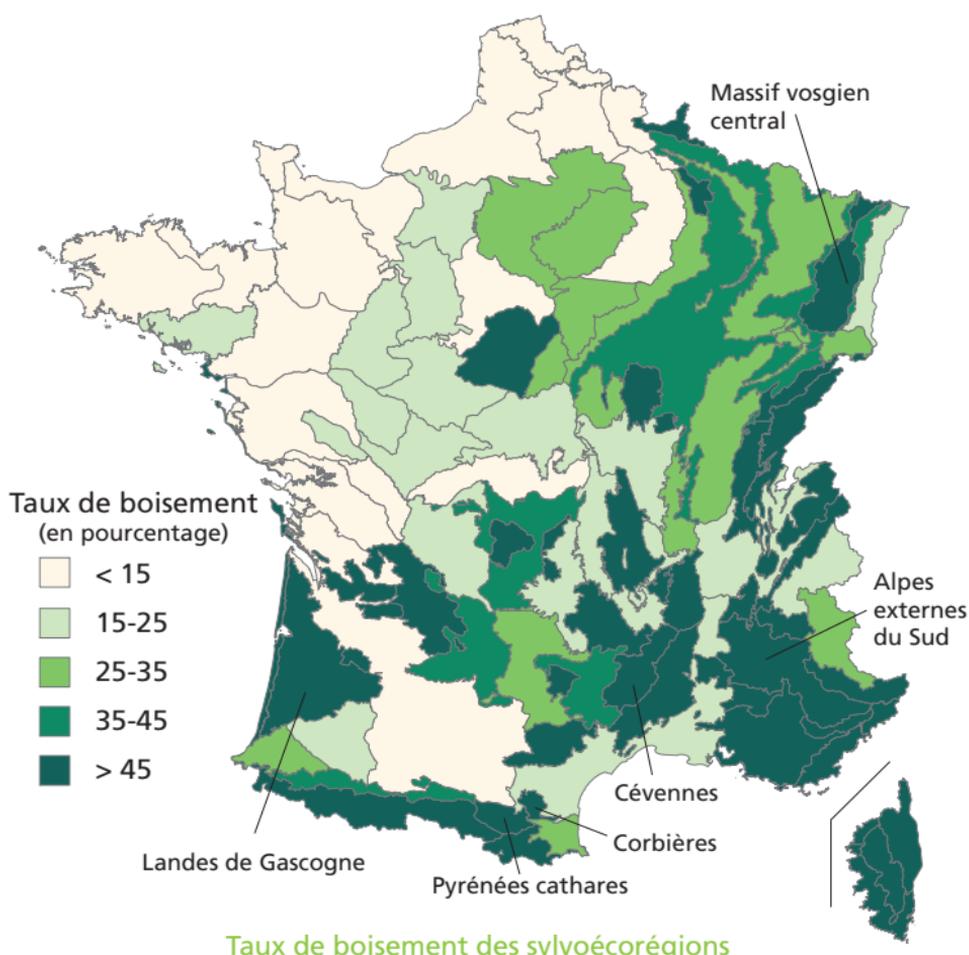


Taux de boisement des départements



Neuf départements ont un taux de boisement inférieur à 10 % : la Manche, la Vendée, le Pas-de-Calais, la Mayenne, la Somme, la Loire-Atlantique, le Calvados, le Nord et les Deux-Sèvres.

par sylvoécoringion

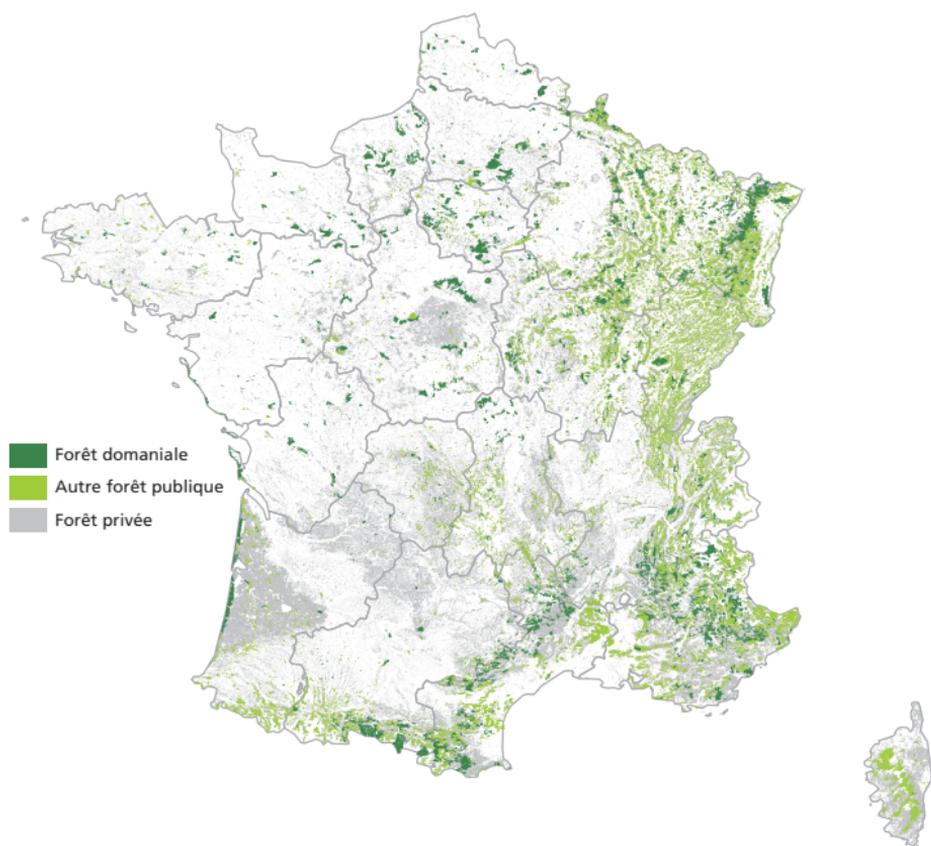


Six sylvoécoringions ont un taux de boisement supérieur à 70 % : les Corbières, les Landes de Gascogne, le Massif vosgien central, les Cévennes, les Pyrénées cathares et les Alpes externes du Sud.

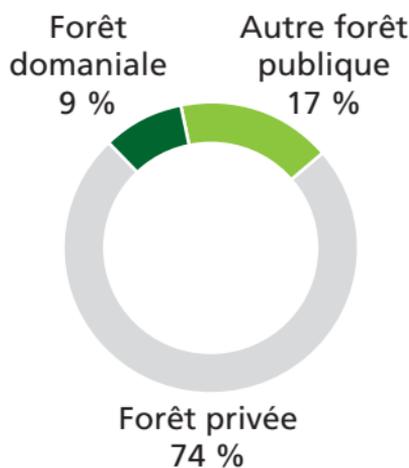
Une **sylvoécoringion** (SER) correspond à une zone géographique suffisamment vaste à l'intérieur de laquelle la combinaison des valeurs prises par les facteurs déterminant la production forestière ou la répartition des habitats forestiers est originale.

Il existe en France 91 sylvoécoringions dont cinq relatives aux alluvions récentes. Elles sont regroupées en douze **grandes régions écologiques** (GRECO) dont une regroupant les cinq sylvoécoringions alluviales.

À qui la forêt appartient-elle ?

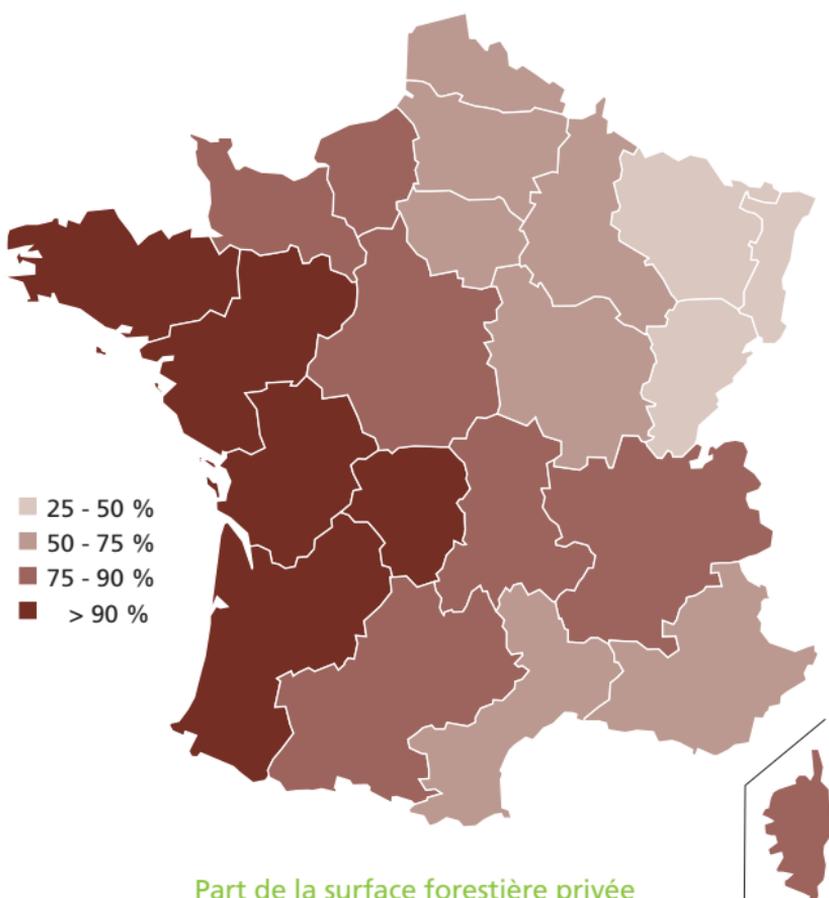


Répartition de la propriété forestière en France métropolitaine



Les trois-quarts de la forêt française métropolitaine (12,2 millions d'hectares) appartiennent à des propriétaires privés. La forêt publique représente donc un quart des forêts métropolitaines.

Elle se répartit entre les forêts domaniales (1,5 million d'hectares) et les autres forêts publiques (2,8 millions d'hectares), essentiellement des forêts communales.



Part de la surface forestière privée
par région administrative

Dans l'ouest de la France, la part de la forêt privée est nettement plus élevée que la moyenne nationale et dépasse 90 % pour les régions Pays-de-la-Loire, Aquitaine, Poitou-Charentes, Bretagne et Limousin, par ordre croissant.

Elle est par contre plus réduite dans le nord-est (Alsace : 26 %, Lorraine : 35 % et Franche-Comté : 46 %).

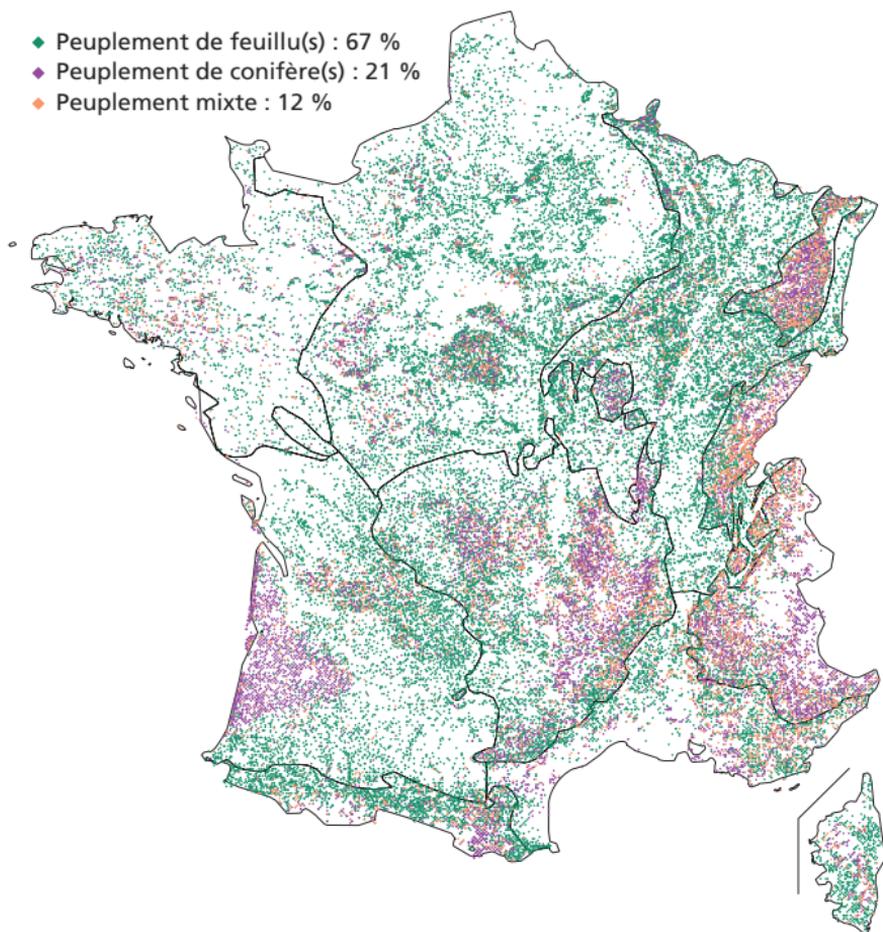
La **classe de propriété** caractérise le statut juridique du site. Un terrain est dit public lorsqu'il relève du régime forestier.

Parmi les terrains publics, les terrains domaniaux (forêts domaniales) appartiennent à l'État. Les autres terrains publics appartiennent généralement à des communes (forêts communales) mais aussi à d'autres collectivités locales ou à des établissements publics. Tous les terrains ne relevant pas du régime forestier sont dits privés.

La composition des peuplements

La forêt française est majoritairement une forêt de feuillus. Ces peuplements feuillus représentent 67 % de la superficie forestière * (9,8 millions d'hectares).

- ◆ Peuplement de feuillu(s) : 67 %
- ◆ Peuplement de conifère(s) : 21 %
- ◆ Peuplement mixte : 12 %



Répartition de la composition des peuplements en France métropolitaine

Les peuplements de feuillus se situent surtout dans les plaines ou à moyenne altitude. Les peuplements de conifères se situent essentiellement en zone montagneuse, dans le massif landais et dans les plantations assez récentes de l'ouest de la France.

Peuplement de feuillu(s) : les feuillus y représentent au moins 75 % du couvert du peuplement ;

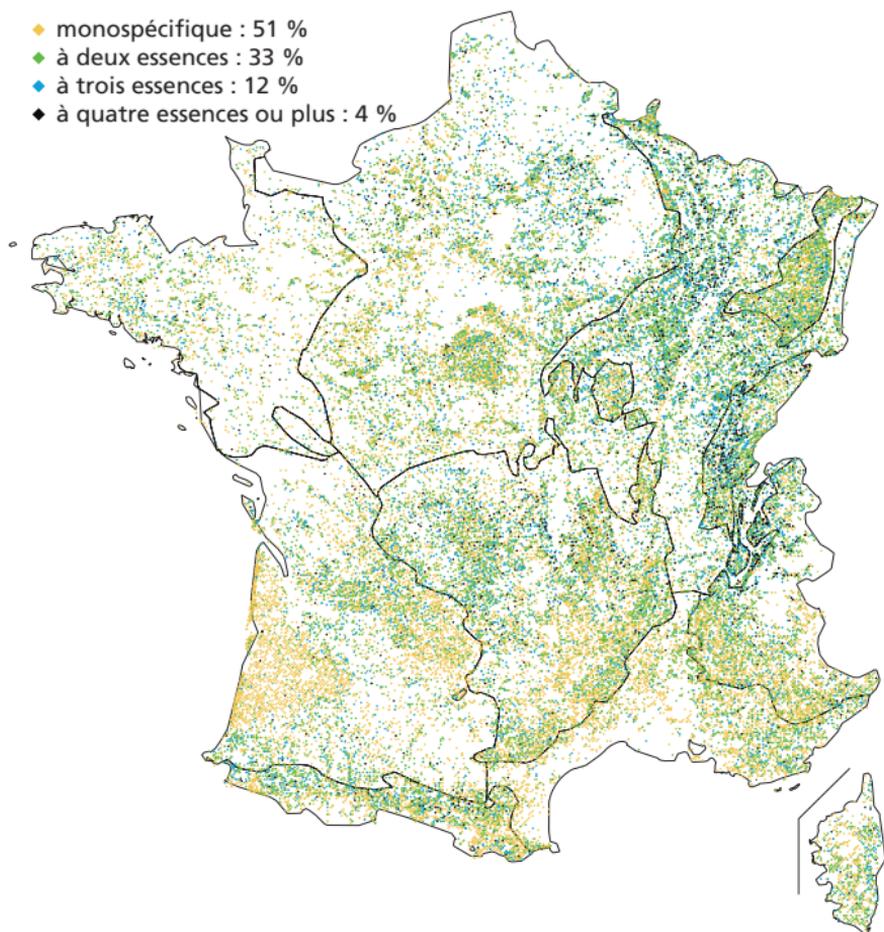
Peuplement de conifère(s) : les conifères y représentent au moins 75 % du couvert du peuplement ;

Peuplement mixte : mélange de feuillus et de conifères, dans lequel aucun des deux n'atteint 75 %.

La diversité des peuplements

Près de la moitié de la forêt française est constituée de peuplements monospécifiques (soit 7,3 millions d'hectares).*

- ◆ monospécifique : 51 %
- ◆ à deux essences : 33 %
- ◆ à trois essences : 12 %
- ◆ à quatre essences ou plus : 4 %



Répartition de la diversité des peuplements en France métropolitaine

Les peuplements à deux essences représentent un tiers des peuplements, tandis que ceux à plus de deux essences en représentent 16 %.

Les forêts du nord-est de la France sont les plus diversifiées. À l'opposé, le massif landais est un grand massif de peuplements monospécifiques de pin maritime.

Les **peuplements monospécifiques** sont les peuplements pour lesquels une essence représente plus des trois-quarts du couvert des arbres.

* Les informations relatives à la composition et à la diversité des peuplements ne sont prises que dans les peuplements ayant un couvert par des arbres de plus de 7,5 cm de diamètre supérieur à 15 %. Ils couvrent une superficie de 14,5 millions d'hectares.

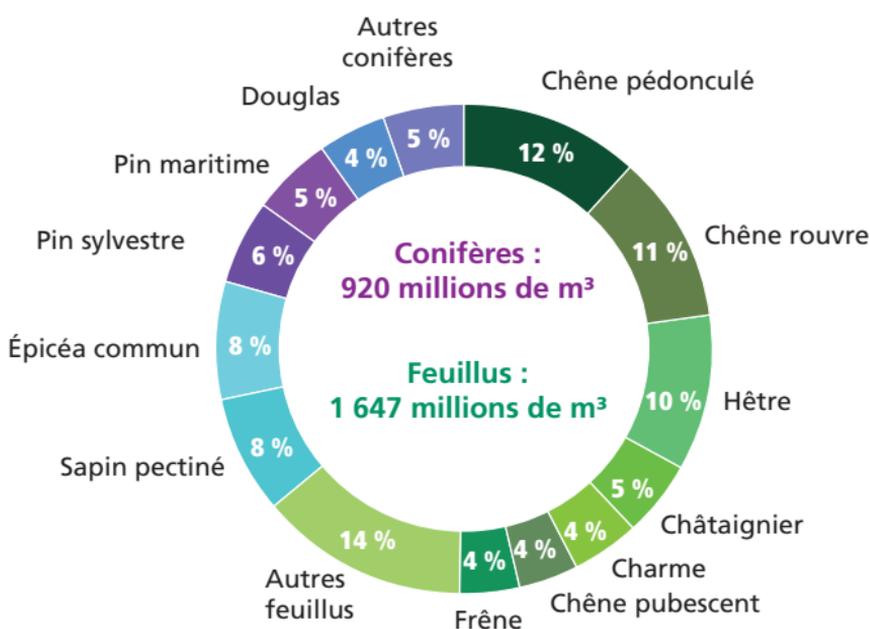
Le bois vivant sur pied

Le bois vivant sur pied par essence

Le volume de bois sur pied de la forêt française métropolitaine est de 2,6 milliards de mètres cubes. Les feuillus en représentent 64 %.

Avec 44 % du volume des feuillus, les chênes (pédonculé, rouvre, pubescent et vert) sont les essences feuillues les plus représentées sur le territoire métropolitain.

L'épicéa commun et le sapin pectiné représentent à eux deux 43 % du volume des conifères.

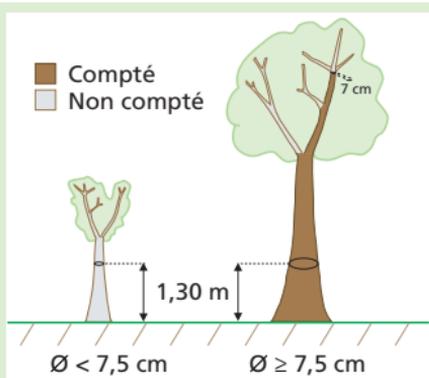


Répartition du volume de bois vivant sur pied par essence

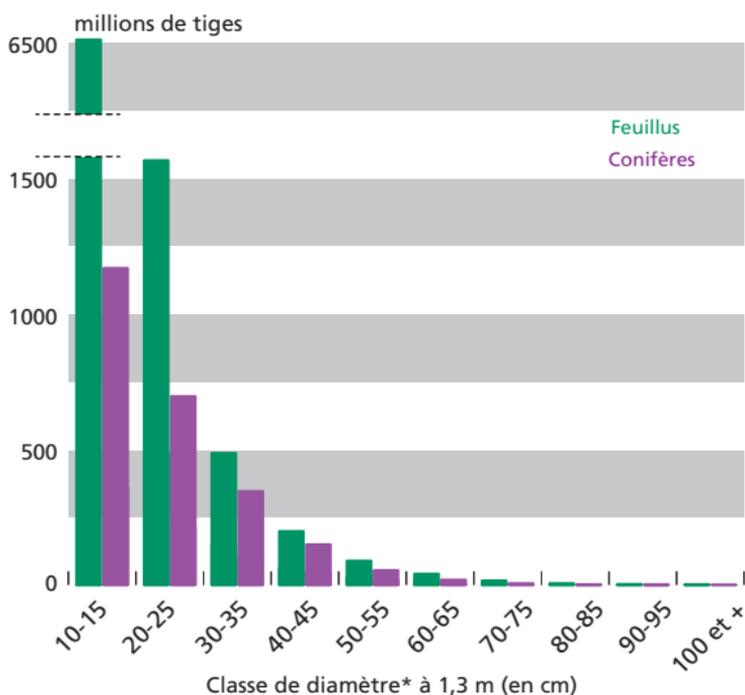
Le **volume** des arbres est estimé à partir de mesures faites au cours des opérations de terrain.

D'une façon générale, seuls sont pris en compte dans l'inventaire les arbres dits « recensables » dont la circonférence à 1,30 m

de hauteur est supérieure ou égale à 23,5 cm (7,5 cm de diamètre). Le volume que l'on cherche à estimer englobe la tige principale depuis le niveau du sol jusqu'à une section de 7 cm de diamètre (dit volume « bois fort tige »).

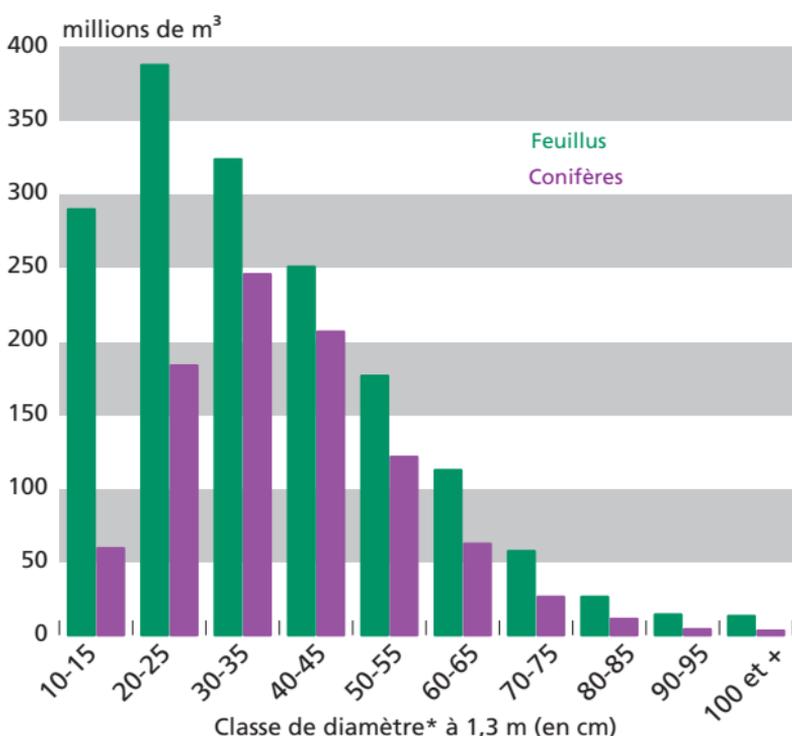


Le nombre de tiges par classe de diamètre



Nombre de tiges par classe de diamètre et groupe d'essences

Le volume sur pied par classe de diamètre



Volume sur pied du bois vivant par classe de diamètre et groupe d'essences

* Les classes de diamètre sont des valeurs centrées.

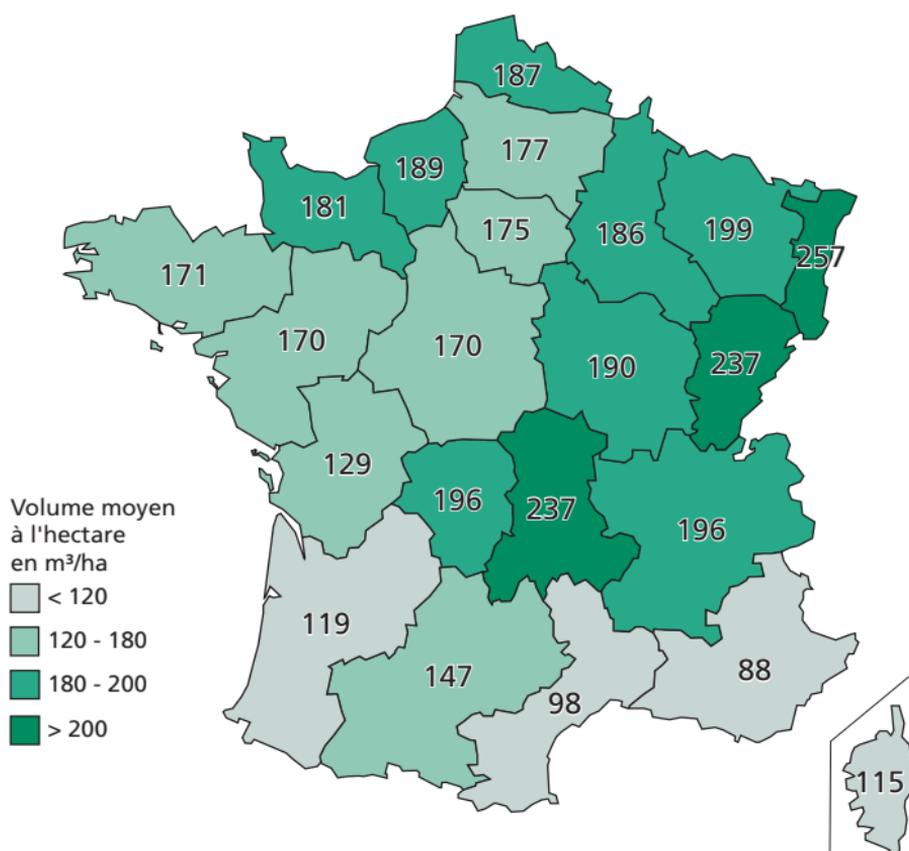
Par exemple, la classe 10-15 regroupe les diamètres [7,5 - 17,5 cm], la classe 20-25 regroupe les diamètres [17,5 - 27,5 cm], etc.

Le bois vivant sur pied (suite)

Le volume de bois vivant à l'hectare

Le volume de bois sur pied à l'hectare est en moyenne de 163 mètres cubes. Il est plus élevé en forêt publique (185 m³/ha) qu'en forêt privée (156 m³/ha).

Il dépasse les 200 m³/ha en Alsace, en Franche-Comté et en Auvergne. À l'opposé, l'Aquitaine, du fait du mode de gestion des peuplements forestiers et des événements climatiques récents, a une moyenne régionale inférieure à 120 m³/ha. C'est également le cas en région méditerranéenne où les conditions de milieu sont moins favorables.

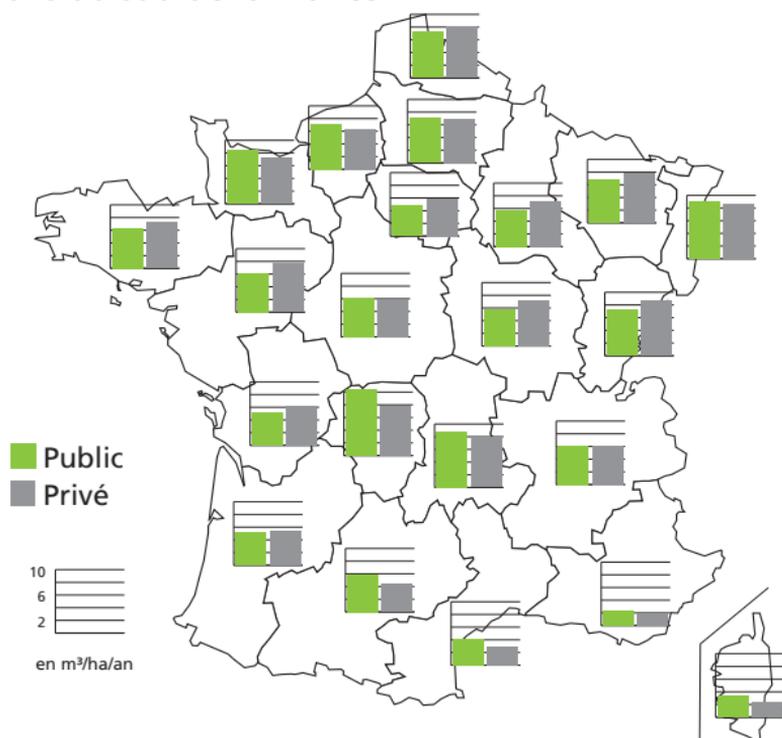


Volume de bois sur pied à l'hectare par région administrative

La production biologique annuelle

La production biologique annuelle en volume s'élève en France à 90,5 millions de mètre cubes (Mm^3/an) en moyenne sur la période 2004-2013 (dont $87 Mm^3/an$ pour les arbres vifs).

Elle est de $54,1 Mm^3/an$ pour les feuillus et de $36,3 Mm^3/an$ pour les conifères. La production annuelle moyenne est de $5,8 m^3/ha/an$ sur l'ensemble de la France. Les régions qui ont une production annuelle moyenne inférieure à la moyenne nationale sont principalement les régions du sud de la France.



Production biologique annuelle à l'hectare par classe de propriété et par région administrative

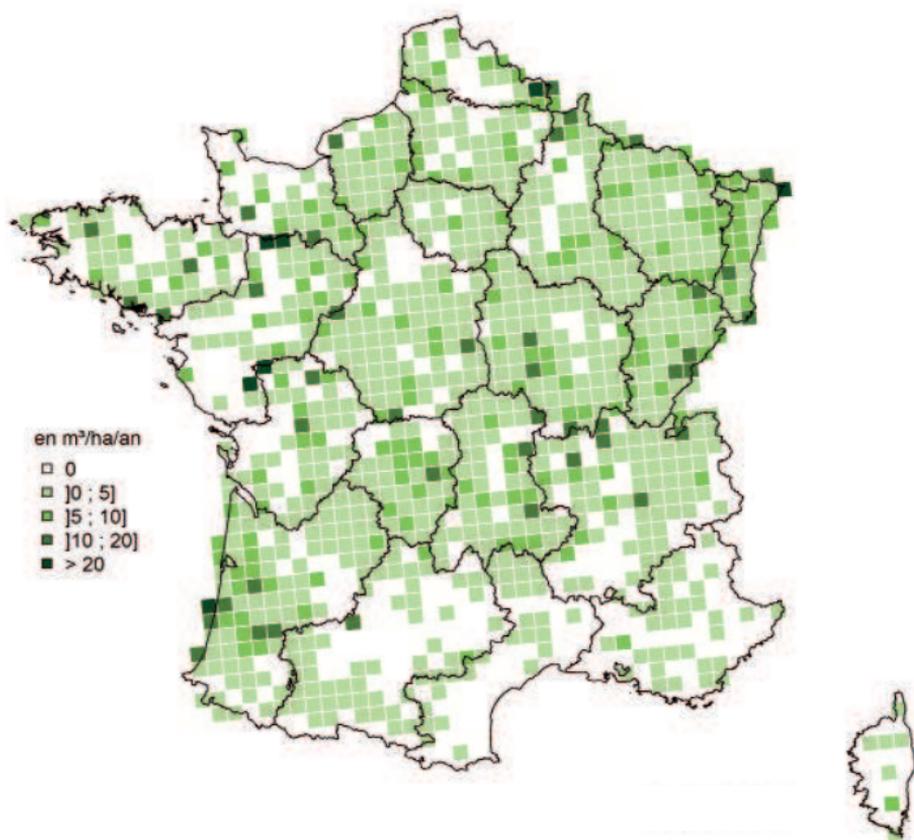
Cette production annuelle moyenne est une production « brute ». Pour disposer d'une production annuelle moyenne nette, il faut y soustraire la mortalité sur la même période. Celle-ci est pour la France métropolitaine (hors chablis Klaus) de $8,7 Mm^3/an$ (soit $0,55 m^3/ha/an$). La production annuelle moyenne « nette » est donc de $81,8 Mm^3/an$.

La **production biologique** de bois en forêt correspond à l'accroissement de matière bois produit par la croissance des arbres pendant une période donnée. Elle est exprimée ici, comme le volume sur pied, en volume « bois fort tige » (cf. p.12) et n'inclut pas la production des chablis de la tempête Klaus de 2009.

Les prélèvements de bois

Le volume annuel des prélèvements s'élève pour la France à 41,4 millions de mètres cubes (Mm^3) en moyenne sur les années 2005-2013 avec une incertitude statistique de l'ordre de $2,3 Mm^3$.

Les prélèvements sont en moyenne de $20,3 Mm^3$ par an pour les feuillus et de $21,2 Mm^3$ par an pour les conifères. Les chênes (rouvre, pédonculé et pubescent) représentent 18 % de l'ensemble des prélèvements en France. L'essence résineuse la plus prélevée est le pin maritime. C'est dans le nord-est de la France que les prélèvements sont les plus importants (35 % des prélèvements nationaux).



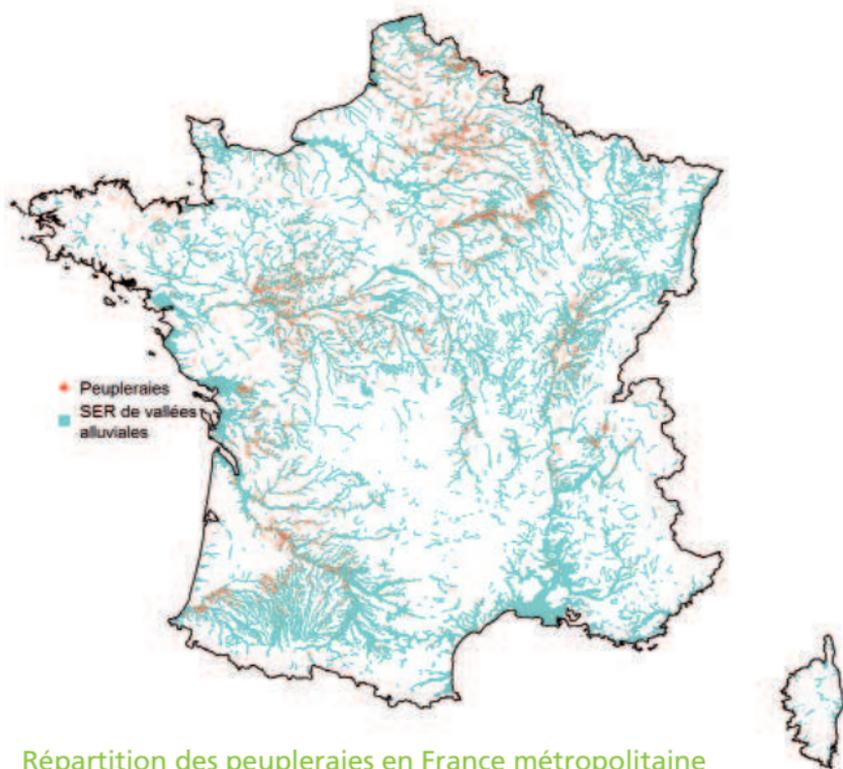
Répartition des prélèvements de bois
sur la période 2005-2013

Les **prélèvements** correspondent au volume « bois fort tige » (cf. p.10) des arbres vifs recensables en forêt prélevés entre deux observations (espacées de cinq ans). Ils n'incluent pas les prélèvements faits sur les chablis de la tempête Klaus de 2009.

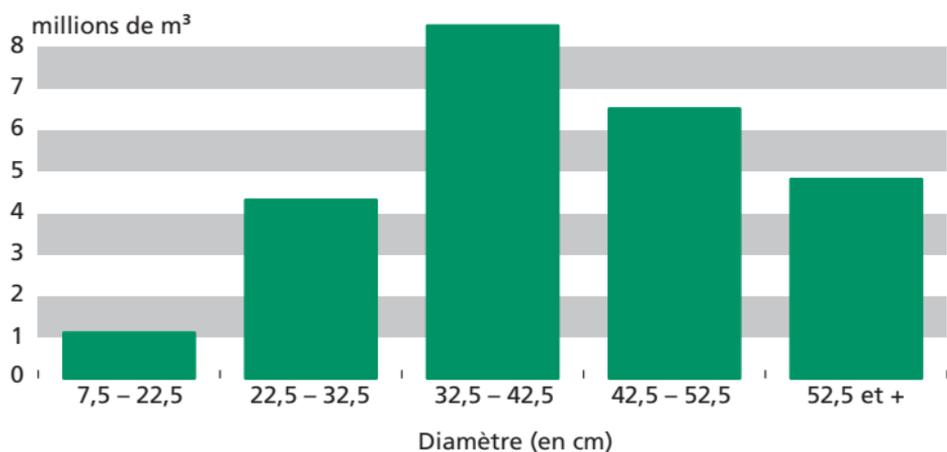
Les peupleraies

Les peupleraies couvrent environ 180 000 hectares, soit 1,1 % de l'ensemble de la forêt dont 105 000 hectares (près de 60 %) se situent dans les sylvoécotérrains de vallées alluviales.

Dans les peupleraies, le volume de bois sur pied est de 30 millions de mètres cubes, soit une moyenne de 165 m³/ha. Le volume des peupliers cultivés représente 85 % de ce volume soit 25 Mm³.



Répartition des peupleraies en France métropolitaine

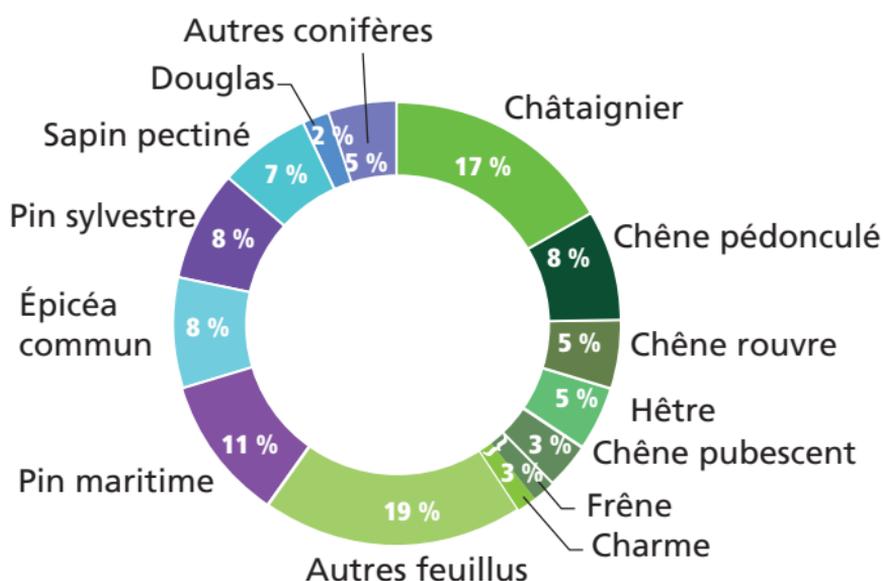


Volume de bois sur pied* des peupliers cultivés dans les peupleraies par classe de diamètre

* Les arbres d'un diamètre inférieur à 7,5 cm ne sont pas comptabilisés.

Du bois mort sur pied et des chablis ont été observés sur un peu plus d'un tiers de la superficie de forêt de production. Ils représentent 119 millions de mètres cubes, soit près de 5 % du volume de bois vivant (2,6 milliards de mètres cubes).

En moyenne, il y a environ 7,6 m³ de bois mort et chablis par hectare. À eux deux, le châtaignier et le pin maritime (du fait de la tempête Klaus pour ce dernier) représentent plus du quart du volume de bois mort sur pied et chablis.



Répartition du volume de bois mort sur pied et chablis par essence

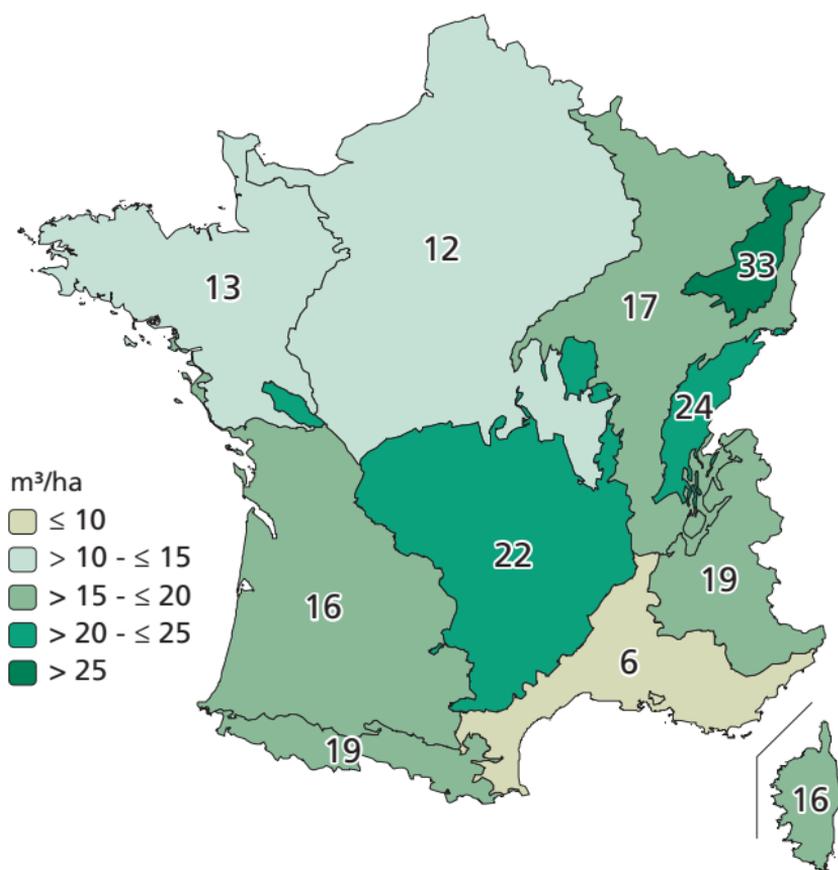
Bois mort sur pied : arbre ne présentant aucun signe de vie au-dessus de 1,30 m, et toujours sur pied, cassé ou non au niveau de sa tige ou de son houppier.

Chablis : arbre vivant ou mort qui n'est plus sur pied suite à un accident de moins de 5 ans.

Le bois mort au sol

Le bois mort au sol représente 263 millions de mètres cubes. En moyenne, il y a environ 17 m³ de bois mort au sol par hectare de forêt. Comme pour le bois mort sur pied, cette répartition dépend des essences, les plus courantes étant ici le châtaignier et le pin sylvestre.

Les pièces de gros diamètres (plus de 40 cm) représentent environ un dixième du bois mort au sol. Plus de 78 % du volume de bois mort au sol est dans un état de décomposition avancé (pourriture moyenne à complète, voire forme altérée).

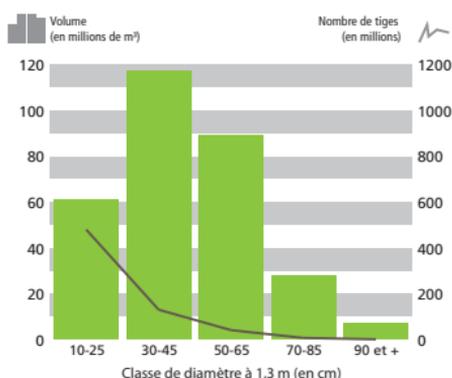
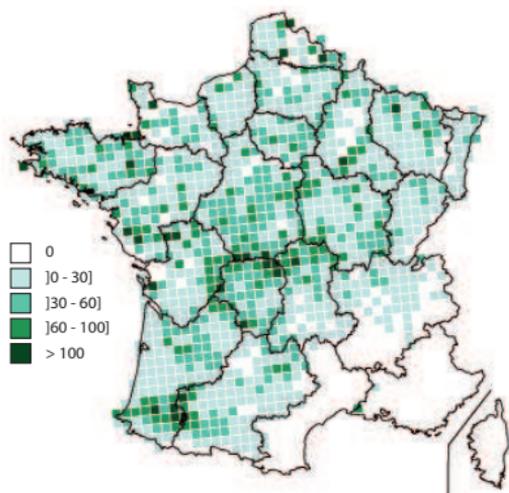


Volume à l'hectare de bois mort au sol par grande région écologique

Bois mort au sol : pièce de bois (branche ou tronc) détachée de sa souche naturellement ou artificiellement.

Les chênes

Le chêne pédonculé

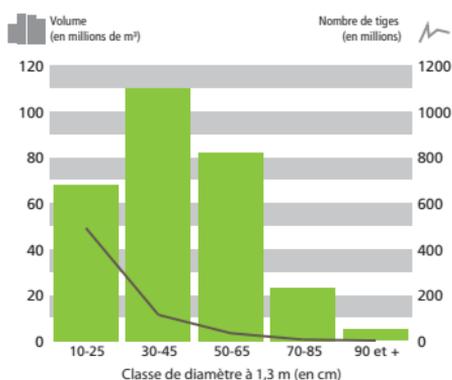
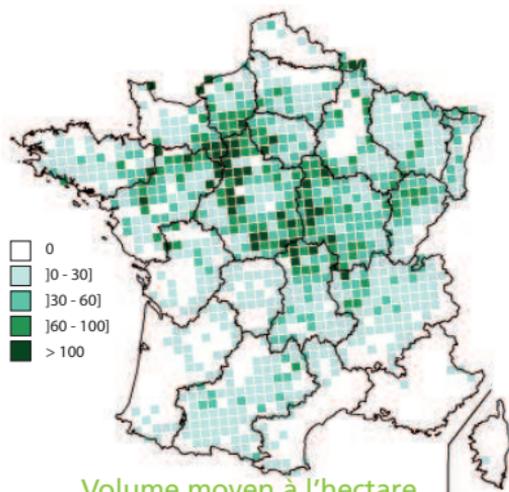


Volume moyen à l'hectare

Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre*

	Volume sur pied	Surface où l'essence est principale ¹	Surface où l'essence forme un peuplement monospécifique ²	%
Essence	1 000 000 m ³	1 000 ha	1 000 ha	
Chêne pédonculé	303 ± 11	2 107 ± 63	725 ± 39	34
Chêne rouvre	288 ± 11	1 631 ± 53	777 ± 38	48

Le chêne rouvre



Volume moyen à l'hectare

Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre*

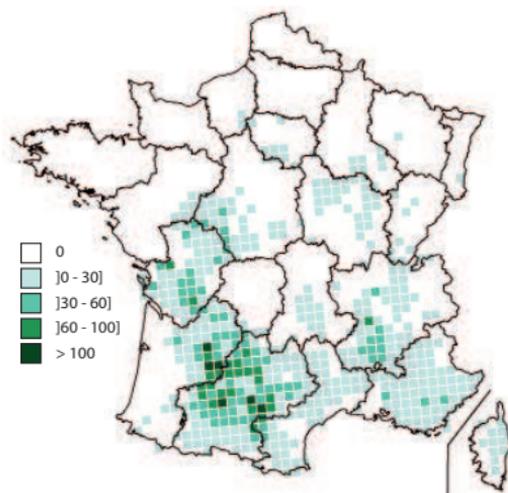
Les notes qui suivent sont valables pour les pages 20 à 26.

* Les classes de diamètre sont des valeurs centrées.

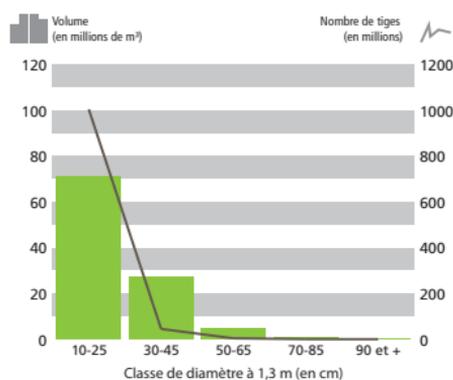
Par exemple, la classe 10-25 regroupe les diamètres [7,5 - 27,5 cm[, la classe 30-45 regroupe les diamètres [27,5 - 47,5 cm[, etc.

¹ Essence de plus fort taux de couvert dans le peuplement.

Le chêne pubescent



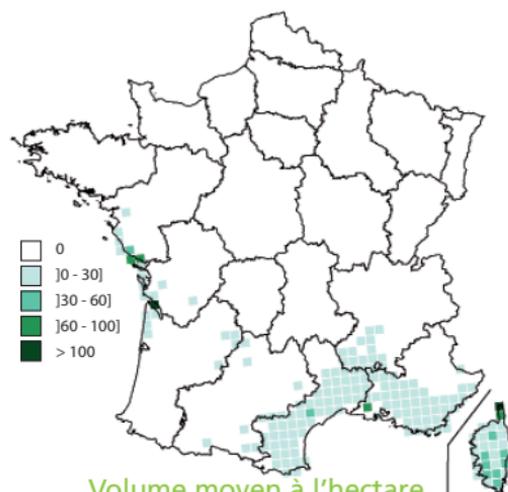
Volume moyen à l'hectare



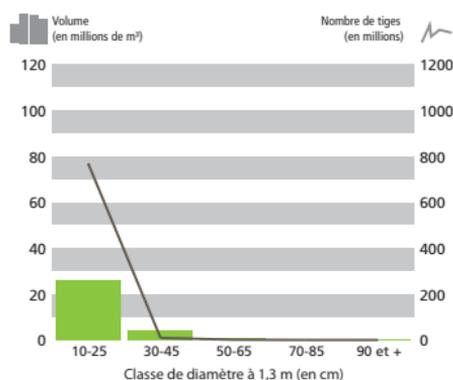
Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre*

	Volume sur pied	Surface où l'essence est principale ¹	Surface où l'essence forme un peuplement monospécifique ²	%
Essence	1 000 000 m ³	1 000 ha	1 000 ha	
Chêne pubescent	105 ± 6	1 448 ± 57	863 ± 45	60
Chêne vert	32 ± 4	722 ± 43	436 ± 36	60

Le chêne vert



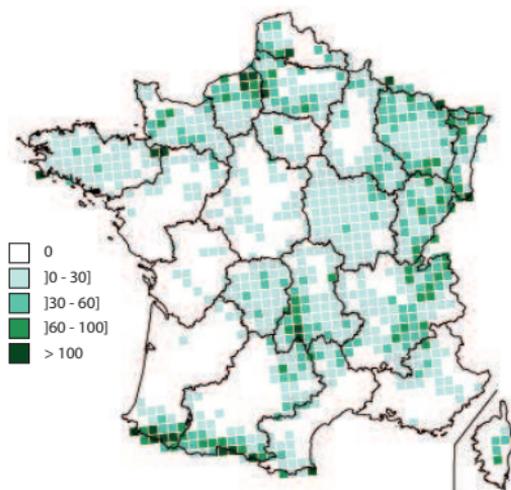
Volume moyen à l'hectare



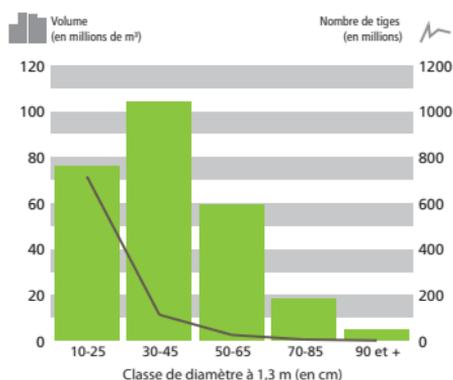
Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre*

² Essence dont le taux de couvert libre relatif est supérieur à 75 % ou supérieur à 50 % sans qu'aucune autre n'atteigne 15 %.
Pourcentage de la surface où l'essence forme un peuplement monospécifique par rapport à la surface où l'essence est principale.

Le hêtre



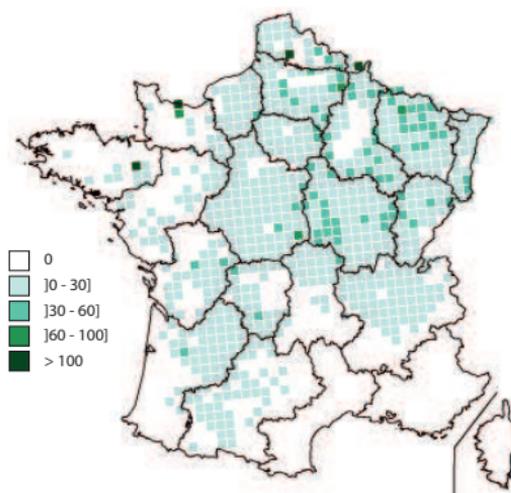
Volume moyen à l'hectare



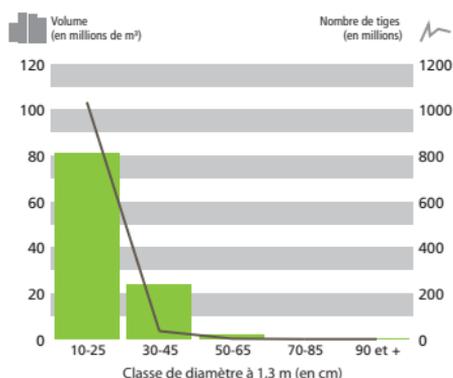
Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre*

	Volume sur pied	Surface où l'essence est principale ¹	Surface où l'essence forme un peuplement monospécifique ²	
Essence	1 000 000 m ³	1 000 ha	1 000 ha	%
Hêtre	263 ± 12	1 392 ± 51	609 ± 35	44
Charme	108 ± 5	606 ± 34	72 ± 12	12

Le charme



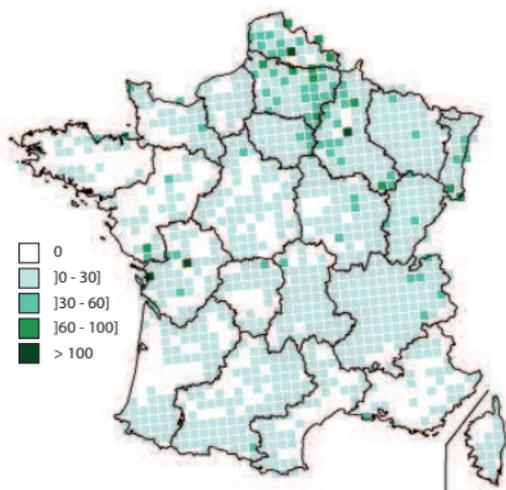
Volume moyen à l'hectare



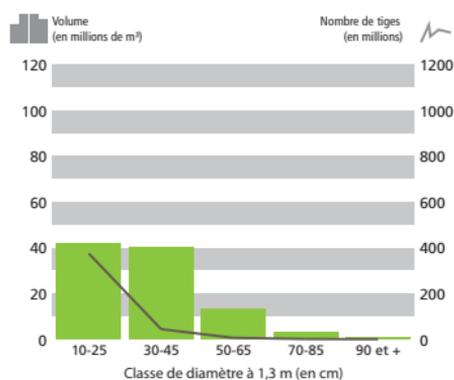
Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre*

Le frêne - Le châtaignier

Le frêne



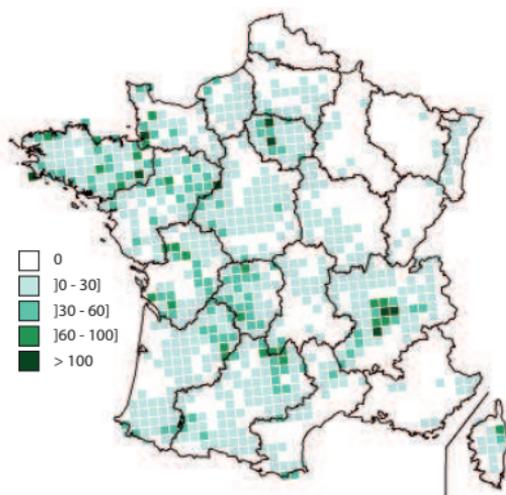
Volume moyen à l'hectare



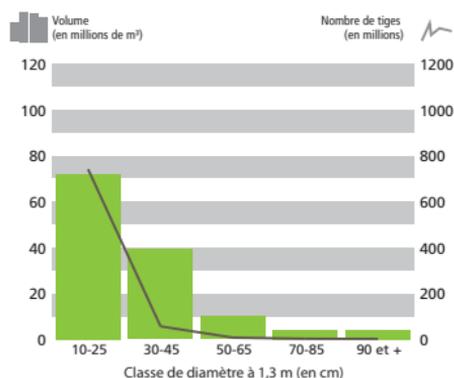
Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre*

	Volume sur pied	Surface où l'essence est principale ¹	Surface où l'essence forme un peuplement monospécifique ²	%
Essence	1 000 000 m ³	1 000 ha	1 000 ha	
Frêne	99 ± 6	643 ± 38	174 ± 20	27
Châtaignier	130 ± 9	744 ± 41	344 ± 29	46

Le châtaignier

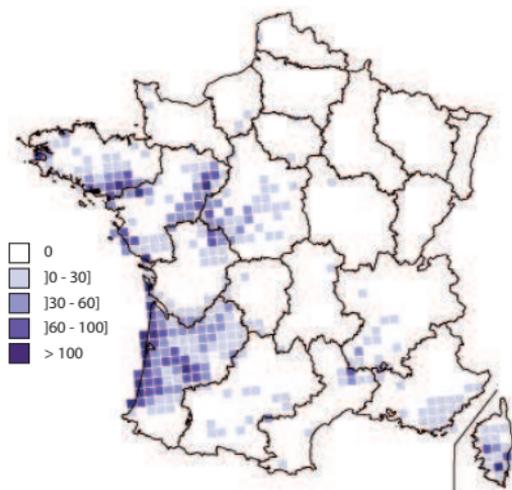


Volume moyen à l'hectare

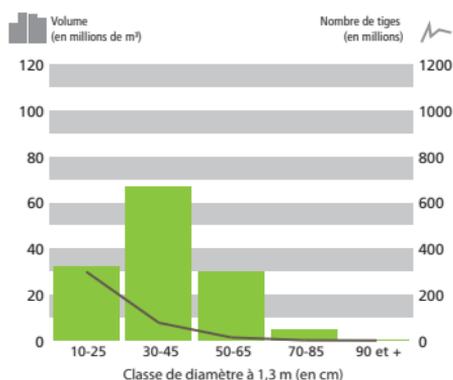


Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre*

Le pin maritime



Volume moyen à l'hectare

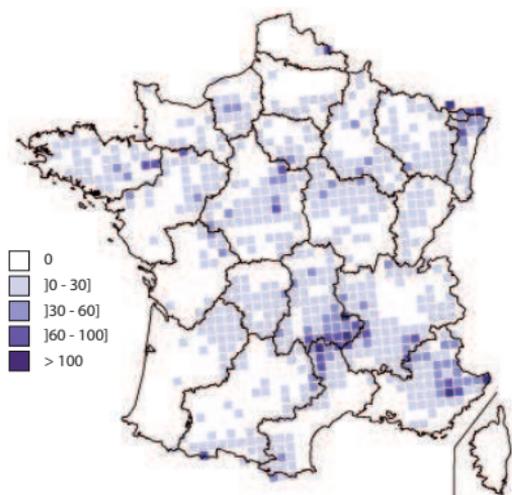


Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre*

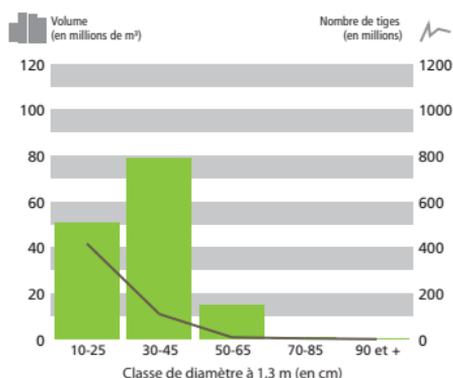
N.B. : Les arbres touchés par la tempête Klaus sont exclus.

	Volume sur pied	Surface où l'essence est principale ¹	Surface où l'essence forme un peuplement monospécifique ²	
Essence	1 000 000 m ³	1 000 ha	1 000 ha	%
Pin maritime	135 ± 11	1 048 ± 43	701 ± 38	67
Pin sylvestre	145 ± 9	913 ± 45	510 ± 35	56

Le pin sylvestre



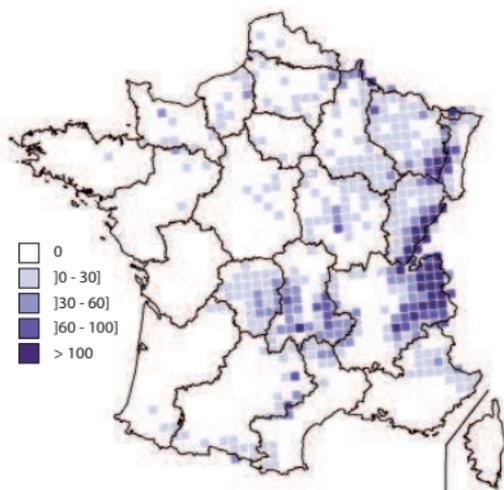
Volume moyen à l'hectare



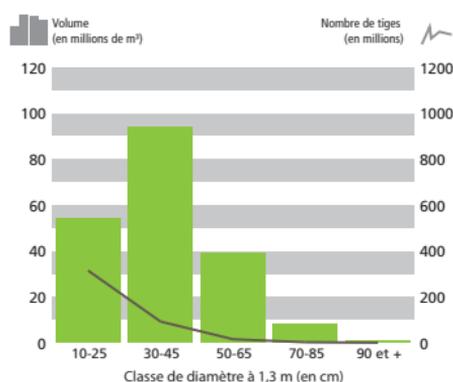
Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre*

L'épicéa commun - Le sapin pectiné

L'épicéa commun



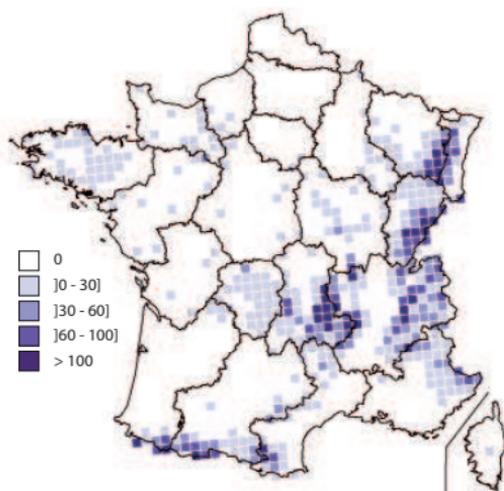
Volume moyen à l'hectare



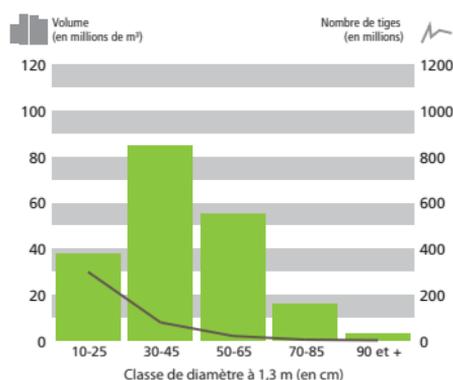
Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre*

	Volume sur pied	Surface où l'essence est principale ¹	Surface où l'essence forme un peuplement monospécifique ²	
Essence	1 000 000 m ³	1 000 ha	1 000 ha	%
Épicéa commun	197 ± 15	584 ± 34	328 ± 26	56
Sapin pectiné	197 ± 15	597 ± 34	276 ± 23	46

Le sapin pectiné

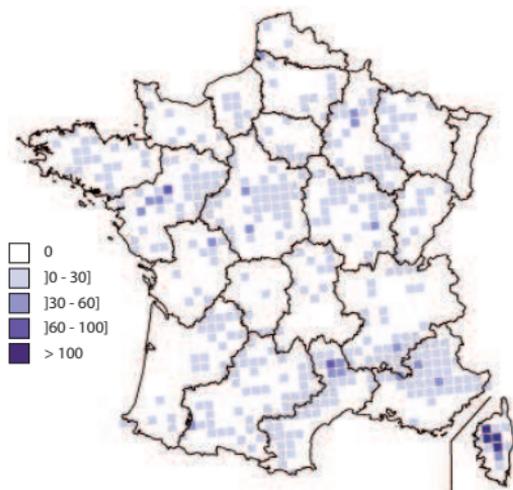


Volume moyen à l'hectare

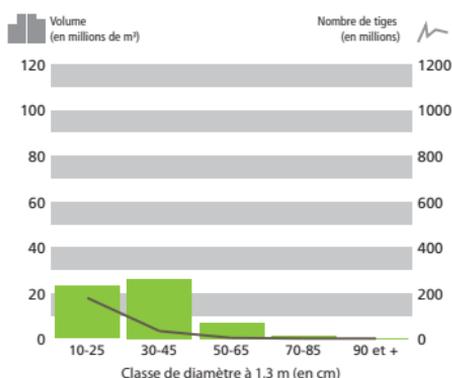


Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre*

Les pins laricio et noir



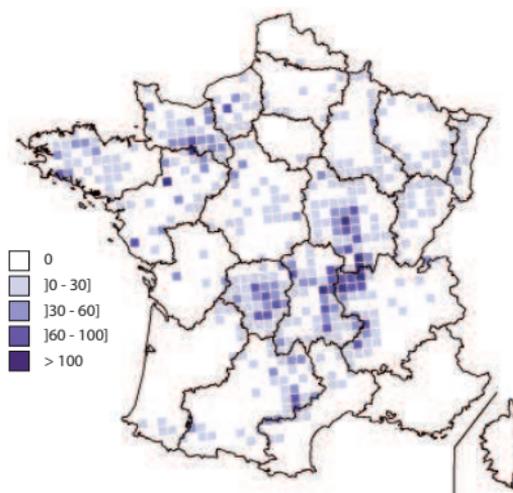
Volume moyen à l'hectare



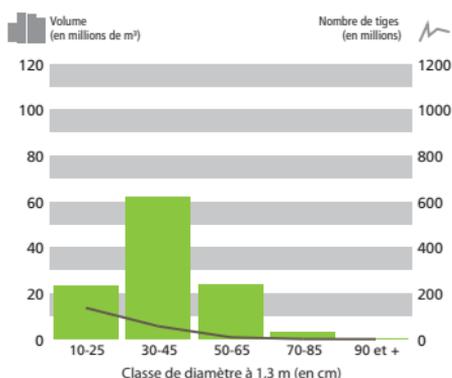
Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre

	Volume sur pied	Surface où l'essence est principale ¹	Surface où l'essence forme un peuplement monospécifique ²	
Essence	1 000 000 m ³	1 000 ha	1 000 ha	%
Pin noir ou pin laricio	58 ± 8	366 ± 31	253 ± 26	69
Douglas	112 ± 13	401 ± 29	273 ± 24	68

Le douglas



Volume moyen à l'hectare

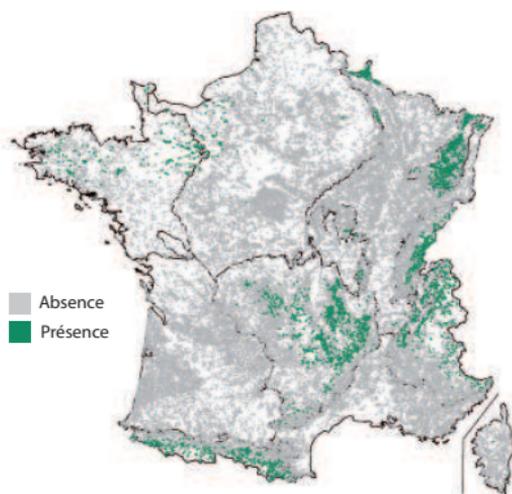


Volume et nombre de tiges de l'essence par classe de diamètre

La répartition de quelques espèces

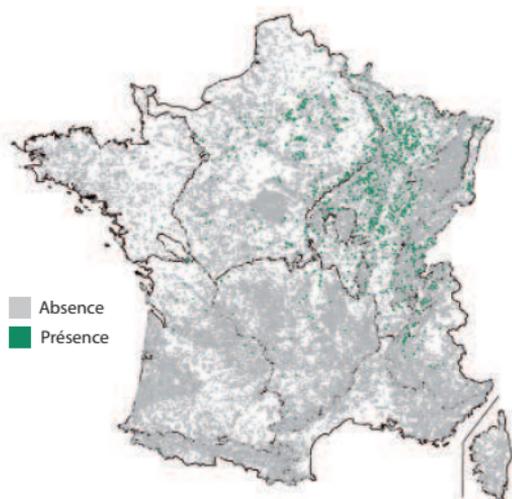
L'IGN depuis les années 1990 effectue un relevé floristique sur chacun des points d'inventaire. Il dispose ainsi d'environ 160 000 relevés sur l'ensemble de la France dont environ 60 000 depuis la mise en place de l'inventaire annuel systématique sur tout le territoire en 2004. Quatre cartogrammes vous sont présentés ici à titre d'exemple. Vous pouvez visualiser plusieurs centaines de cartogrammes sur le site de l'inventaire forestier.

La myrtille



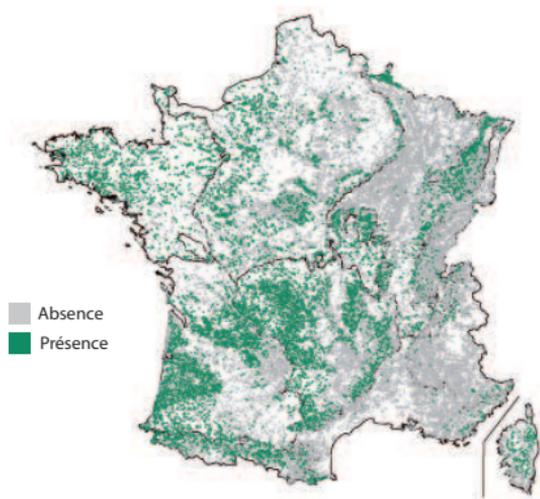
Source telabotanica

Le muguet



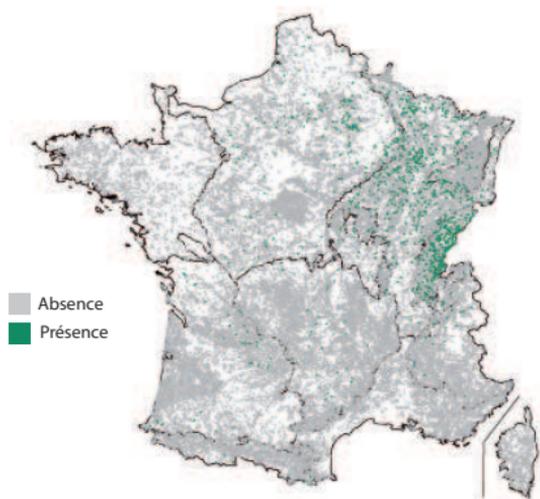
Source telabotanica

La fougère aigle



Source telabotanica

La primevère



Source telabotanica

		Superficie forestière		Volume de bois vivant	
		Toute la forêt	Forêt de production	Total	par hectare
		en milliers d'hectares		en millions de mètres cubes	en mètres cubes
Régions côtières du Nord-Ouest	Bretagne	395 ± 16	390 ± 16	67 ± 5	171 ± 13
	Pays-de-la-Loire	364 ± 17	359 ± 17	61 ± 6	170 ± 13
	Basse-Normandie	181 ± 8	179 ± 8	32 ± 4	181 ± 21
	Haute-Normandie	236 ± 14	232 ± 14	44 ± 5	189 ± 18
	Picardie	325 ± 14	318 ± 14	56 ± 5	177 ± 13
	Nord-Pas-de-Calais	103 ± 10	102 ± 10	19 ± 3	187 ± 28
Île-de-France, Centre et Poitou-Charentes	Île-de-France	260 ± 10	253 ± 11	44 ± 4	175 ± 14
	Centre	967 ± 21	957 ± 21	162 ± 8	170 ± 8
	Poitou-Charentes	429 ± 19	420 ± 19	54 ± 5	129 ± 10
Champagne-Ardenne et Bourgogne	Champagne-Ardenne	711 ± 16	682 ± 17	127 ± 7	186 ± 10
	Bourgogne	1 018 ± 19	1 010 ± 19	192 ± 9	190 ± 8
Alsace, Lorraine et Franche-Comté	Alsace	319 ± 10	314 ± 11	80 ± 7	257 ± 20
	Lorraine	882 ± 17	875 ± 17	174 ± 10	199 ± 11
	Franche-Comté	737 ± 16	722 ± 17	171 ± 10	237 ± 12
Auvergne et Limousin	Auvergne	752 ± 19	723 ± 20	171 ± 10	237 ± 13
	Limousin	575 ± 19	567 ± 19	111 ± 9	196 ± 14
Rhône-Alpes	Rhône-Alpes	1 762 ± 30	1 607 ± 33	316 ± 15	196 ± 9
Aquitaine	Aquitaine	1 838 ± 28	1 812 ± 29	215 ± 11	118 ± 6
Midi-Pyrénées	Midi-Pyrénées	1 377 ± 31	1 298 ± 33	191 ± 11	147 ± 8
Sud-Est	Languedoc-Roussillon	1 262 ± 28	1 169 ± 30	114 ± 9	98 ± 7
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 544 ± 31	1 340 ± 36	118 ± 8	88 ± 5
	Corse	507 ± 23	398 ± 25	46 ± 9	115 ± 21
France		16 543 ± 95	15 729 ± 100	2 567 ± 39	163 ± 2

		Production	Prélèvements	Mortalité
		en millions de mètres cubes par an		
Régions côtières du Nord-Ouest	Bretagne	2,8 ± 0,2	4,9 ± 0,7	0,8 ± 0,1
	Pays-de-la-Loire	2,7 ± 0,2		
	Basse-Normandie	1,3 ± 0,1		
	Haute-Normandie	1,5 ± 0,1		
	Picardie	2,2 ± 0,2		
	Nord-Pas-de-Calais	0,8 ± 0,1		
Île-de-France, Centre et Poitou-Charentes	Île-de-France	1,4 ± 0,1	4,0 ± 0,6	0,9 ± 0,1
	Centre	5,7 ± 0,2		
	Poitou-Charentes	2,5 ± 0,2		
Champagne-Ardenne et Bourgogne	Champagne-Ardenne	4,5 ± 0,2	5,5 ± 0,8	0,6 ± 0,1
	Bourgogne	6,9 ± 0,3		
Alsace, Lorraine et Franche-Comté	Alsace	2,8 ± 0,2	9,1 ± 0,8	0,6 ± 0,1
	Lorraine	6,3 ± 0,3		
	Franche-Comté	5,7 ± 0,3		
Auvergne et Limousin	Auvergne	5,8 ± 0,3	5 ± 1	1,1 ± 0,1
	Limousin	4,5 ± 0,3		
Rhône-Alpes	Rhône-Alpes	9,8 ± 0,4	2,7 ± 0,7	1,6 ± 0,2
Aquitaine	Aquitaine	9,8 ± 0,5	7,3 ± 1	0,8 ± 0,2
Midi-Pyrénées	Midi-Pyrénées	6,0 ± 0,3	1,2 ± 0,5	0,6 ± 0,1
Sud-Est	Languedoc-Roussillon	3,8 ± 0,3	1,8 ± 0,7	1,6 ± 0,2
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2,9 ± 0,2		
	Corse	1,0 ± 0,2		
France		90,5 ± 1,2	41,4 ± 2,3	8,7 ± 0,4

		Production	Prélèvements	Mortalité
		en mètres cubes par hectare et par an		
Régions côtières du Nord-Ouest	Bretagne	7,1 ± 0,4	3,3 ± 0,5	0,5 ± 0,1
	Pays-de-la-Loire	7,5 ± 0,5		
	Basse-Normandie	7,4 ± 0,7		
	Haute-Normandie	6,5 ± 0,5		
	Picardie	6,9 ± 0,4		
	Nord-Pas-de-Calais	7,8 ± 0,9		
Île-de-France, Centre et Poitou-Charentes	Île-de-France	5,5 ± 0,4	2,5 ± 0,4	0,6 ± 0,1
	Centre	5,9 ± 0,2		
	Poitou-Charentes	6,1 ± 0,4		
Champagne-Ardenne et Bourgogne	Champagne-Ardenne	6,6 ± 0,3	3,3 ± 0,5	0,4 ± 0,1
	Bourgogne	6,8 ± 0,2		
Alsace, Lorraine et Franche-Comté	Alsace	9,0 ± 0,6	4,8 ± 0,4	0,3 ± 0,1
	Lorraine	7,2 ± 0,3		
	Franche-Comté	7,9 ± 0,3		
Auvergne et Limousin	Auvergne	8,0 ± 0,4	4 ± 0,8	0,9 ± 0,1
	Limousin	8,0 ± 0,5		
Rhône-Alpes	Rhône-Alpes	6,1 ± 0,2	1,8 ± 0,5	1,0 ± 0,1
Aquitaine	Aquitaine	5,4 ± 0,2	4,1 ± 0,6	0,4 ± 0,1
Midi-Pyrénées	Midi-Pyrénées	4,6 ± 0,2	0,9 ± 0,4	0,4 ± 0,1
Sud-Est	Languedoc-Roussillon	3,2 ± 0,2	0,6 ± 0,3	0,6 ± 0,1
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2,2 ± 0,1		
	Corse	2,5 ± 0,4		
France		5,8 ± 0,1	2,7 ± 0,2	0,6 ± 0,1

Institut national de l'information géographique et forestière

73 avenue de Paris
94165 SAINT-MANDÉ CEDEX
Tél. : +33 (0)1 43 98 80 00
www.ign.fr

Vos contacts

- ▲ RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ET OUTRE-MER ■ SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL
Département relations extérieures
- 73 avenue de Paris
94165 SAINT-MANDÉ CEDEX
Tél. : +33 (0)1 43 98 85 18
Courriel : dir-idf@ign.fr
- Château des Barres
45290 NOGENT-SUR-VERNISSON
Tél. : +33 (0)2 38 28 18 00
Courriel : sife@ign.fr



- ▲ RÉGION NORD-EST NANCY
Département relations extérieures
- 11 rue de l'île de Corse
54000 NANCY
Tél. : +33 (0)3 83 30 99 30
Courriel : dir-nord-est@ign.fr

- ▲ RÉGION NORD-OUEST NANTES
Département relations extérieures
- 2 rue de la Loire
BP 30412
44204 NANTES CEDEX 02
Tél. : +33 (0)2 40 99 94 22
Courriel : dir-nord-ouest@ign.fr

- ▲ RÉGION CENTRE-EST LYON
Département relations extérieures
- 239 rue Garibaldi
69422 LYON CEDEX 03
Tél. : +33 (0)4 37 64 24 70
Courriel : dir-centre-est@ign.fr

- ▲ RÉGION SUD-OUEST BORDEAUX
Département relations extérieures
- Rue Pierre Ramond-Caupian
BP 60104
33166 ST-MÉDARD-EN-JALLES CEDEX
Tél. : +33 (0)5 56 16 60 71
Courriel : dir-sud-ouest@ign.fr

- ▲ RÉGION SUD-EST AIX-EN-PROVENCE
Département relations extérieures
- EuroParc Pichaury Bat B6
1330 rue JRGG de la Lauzière
CS 80518
13593 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 03
Tél. : +33 (0)4 42 16 31 00
Courriel : dir-sud-est@ign.fr



MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT